

Questions et réponses

| | |
|-----------|--|
| Q1 | Pourriez-vous confirmer les exigences de sécurité pour la prestation des services? |
| R1 | Pour cette DP, il n'est pas nécessaire que la ressource proposée détienne une attestation de sécurité du gouvernement. Toutefois, le SPP se réserve le droit de mener ses propres vérifications de sécurité relativement à tout entrepreneur travaillant sur place. |
| Q2 | Pourriez-vous préciser le lieu de travail? |
| A2 | Le travail sera principalement effectué hors site dans les locaux de l'entrepreneur. Cependant, celui-ci devra se rendre régulièrement sur place à l'occasion de réunions, d'exercices de révision et de présentations dans la cité parlementaire, à Ottawa. |
| Q3 | Est-il possible de répondre à la DP par courriel? |
| A1 | Toutes les réponses à la DP doivent être envoyées par courriel à l'adresse fournie dans la section 1.4 de la partie I de la DP. Autrement, votre réponse ne sera pas prise en compte. |
| Q4 | Y a-t-il actuellement quelqu'un qui assure ces services? |
| A4 | La DP se rapporte à de nouvelles exigences pour ce service. Il n'y a donc personne qui effectue ces tâches pour le SPP. |
| Q5 | Pourrions-nous proposer une équipe de ressources qui, ensemble, satisfont les exigences de qualification? |
| A5 | Les entreprises peuvent proposer plus d'une ressource ou assigner une équipe à leur proposition. Veuillez noter que dans ce cas, les conditions énoncées dans les critères notés devront être remplies par chacune des ressources indiquées. De plus, vous devrez, en plus de remplir les conditions énoncées dans la structure de prix, expliquer comment votre proposition collective permet d'atteindre le meilleur rapport qualité-prix. |
| Q6 | Le client s'attend-il à ce que les travaux soient faits au cours de l'exercice fiscal en cours? |
| A6 | Le SPP entend commencer les travaux à la date d'attribution du contrat, qui est prévue pour mars 2019. Les travaux se poursuivront en avril. |

| | |
|-----------|---|
| Q7 | Si le client opte plus tard pour une solution d'insonorisation, le soumissionnaire retenu pour ce projet sera-t-il privé de la possibilité de soumissionner relativement à des travaux futurs? |
| A7 | Cette DP débouchera sur la formulation de recommandations au Service d'information du SPP, qui serviront entre autres à l'élaboration de normes et de solutions pour l'avenir. Les travaux qui seront alors nécessaires dépendront des besoins institutionnels et techniques, lesquels ne sont pas directement liés à la présente DP. |